



LIRENVAL 2021

Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse

REGLEMENT

1 - Lieu, date et heures d'ouverture

L'organisation de LIRENVAL, le Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse est assurée par l'association Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse

Lieu

Espace Fernand Léger – Chemin des Regains - 78460 CHEVREUSE

Date et heures d'ouverture

Le salon est ouvert au public le **Samedi 10 avril 2021 de 10h00 à 18h00**

2 - Objectifs du Salon du Livre

En organisant ce Salon, Lirenval s'efforce à promouvoir le livre, en développant la lecture et permettant à tous, grands et petits l'opportunité d'une rencontre avec un auteur, un illustrateur, un éditeur, avec le livre et la lecture.

Lirenval a pour mission de veiller à l'éthique de la manifestation dans le respect des lois, des principes démocratiques et de la Constitution. Il refuse ainsi toute publication à caractère raciste ou révisionniste.

3 - Conditions de participation

Pour participer à la manifestation, les exposants doivent envoyer une fiche de pré-inscription (www.lirenval.com, onglet Exposants)

Cette fiche doit être retournée en ligne ou par courrier, complétée et signée, par les exposants **avant le 20 janvier 2021**.

Une commission se tient régulièrement pour étudier les demandes. Elle n'est pas tenue de motiver les décisions qu'elle prend quant aux demandes de participation.

L'inscription définitive a lieu après la validation définitive de la commission.

Les exposants reçoivent alors une confirmation par mail de leur participation au Salon.

Ils s'engagent à être **présents sur leur stand de 10h à 18h**

Les frais de déplacement, voire d'hébergement des auteurs et des maisons d'éditions sont à la charge de ces derniers.

4 - Stands

Le matériel (tables, chaises) est fourni et installé par Lirenval.

Les stands ne peuvent faire l'objet d'aucune modification.

Les exposants ne doivent pas empiéter sur les allées de circulation.

Toute demande particulière doit être demandée au plus tard le 20 février 2021 et est alors examinée par la commission qui rendra sa décision.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la perte, vol ou détérioration des marchandises ou effets personnels appartenant aux exposants (voir item 11)

5 - Installation et démontage des stands

Les exposants peuvent prendre possession de leur emplacement le jour du Salon, à savoir le samedi 10 avril 2021, entre 8h00 et 10h00 et s'engagent à être présents jusqu'à la fermeture du Salon au public à 18h00. Les stands doivent être libérés le soir de la manifestation, entre 18h00 et 19h30.

6 - Plan du salon

La répartition des emplacements ainsi que le plan définitif sont établis librement par Lirenval, qui tient compte dans la mesure du possible des souhaits exprimés par les exposants.

7 - Restauration

Le déjeuner est à la charge de l'exposant ; un espace « restauration légère » est assuré sur le Salon par le Lions Club de la Vallée de Chevreuse

8 - Parking

Un grand parking est à proximité immédiate du Salon ; ce parking n'étant pas surveillé, Lirenval décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Une voie « pompiers » permet aux exposants, entre 8h et 9h30, d'approcher au plus près du salon afin de faciliter le déchargement.

Pour répondre aux exigences sécuritaires de l'état d'urgence, cet accès sera ouvert, sur présentation d'un macaron envoyé en amont à chaque exposant et qui devra rester visible sur le tableau de bord pendant la durée du déchargement.

Aucune voiture ne pourra rester stationner dans ce lieu en dehors de ces heures, sous peine d'enlèvement par la fourrière.

9 - Communication sur l'événement

Lirenval réalise une brochure sur laquelle figure la liste des auteurs et des éditeurs présents sur le Salon. Ces informations se retrouvent également sur le site internet du Salon : www.lirenval.com

10 - Sécurité

Les exposants s'engagent à respecter les consignes de sécurité

11 - Assurances

Les exposants doivent être obligatoirement assurés pour leurs biens, leurs responsabilités civile et professionnelle. En cas d'accident ou de dommage, les exposants renoncent à tout recours contre *l'association Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse*, organisatrice du Salon, ou contre l'un de ses représentants.

12 - Vente

Les exposants organisent eux-mêmes la vente de leurs produits et en encaissent le montant. Ils sont tenus d'accorder une remise de 5% aux adhérents Lirenval (sur présentation de leur carte) et d'accepter les bons de réduction émis par Lirenval. Ceux-ci seront remboursés à l'exposant lors de son départ du Salon.

13 - Annulation

En cas de force majeure, si le Salon du Livre devait être annulé, les organisateurs en informeront les exposants dans les meilleurs délais. Aucun remboursement ne pourra alors être réclamé.

14 - Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation de ce règlement.

à, le

Nom et visa de l'exposant :